

Chaire Quételet 2006

**Les systèmes d'information en démographie et en sciences sociales. Nouvelles questions, nouveaux outils ?**

*Information systems in demography and in social sciences. New questions, new tools ?*  
du 29 novembre au 1er décembre 2006, Louvain-la-Neuve, Belgique

**Séance :** Les observations des populations spécifiques, vulnérables ou marginalisées

**Titre de la communication :** L'estimation du nombre d'enfants victimes de traite au Bénin : un défi méthodologique majeur

Ochozias K. GBAGUIDI<sup>1</sup> et Blandine M. DANSOU<sup>2</sup>

Résumé :

Bien que la recherche qualitative soit importante à la compréhension du phénomène de la traite des enfants, elle se révèle insatisfaisante pour évaluer l'ampleur du phénomène de la traite des enfants. Or la connaissance de cette ampleur est déterminante pour la décision. Cette communication, issue d'une étude d'envergure nationale réalisée au Bénin par une équipe pluridisciplinaire soulève les difficultés méthodologiques liées à la l'estimation du nombre d'enfants victimes de traite au Bénin et propose à chaque étape des solutions pour les surmonter.

L'apurement des données collectées est toujours en cours mais on peut d'ores et déjà affirmer à la lumière des premiers résultats que la plupart des lacunes méthodologiques ont été comblées avec un certain succès.

---

<sup>1</sup> Chercheur au Centre de Formation et de Recherche en Matière de Population (CEFOP) Mail to :ochozias@yahoo.fr

<sup>2</sup> Chercheur indépendant Mail to : cocoblan@yahoo.fr

## 1. Introduction

Les recherches conduites dans les pays, aussi bien avec l'appui de l'UNICEF que de l'OIT/IPEC ont principalement débouché sur une connaissance qualitative du trafic d'enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre. La clandestinité du phénomène, la multiplicité des sources d'information, l'absence de transparence de certaines sources inter-états comme les ambassades, l'absence de mécanismes de centralisation des données, et les lacunes méthodologiques constituent des obstacles à l'évaluation de l'ampleur du trafic d'enfants.

L'UNICEF et l'OIT ont appuyé de façon séparée la conduite d'études nationales sur le trafic des enfants, en recourant notamment à la méthodologie des « Rapid Assessment Surveys », débouchant ainsi sur des données essentiellement qualitatives. Parallèlement, si les processus d'enquête MICS ont permis d'investir dans la formation et la recherche, et d'aider ainsi à la prise de décision politique, l'intégration d'indicateurs sur la traite dans ces enquêtes se révélerait partiellement satisfaisante compte tenu de la périodicité (tous les cinq ans) des MICS.

Bien que la recherche qualitative soit importante à la compréhension du phénomène, celle-ci se révèle insatisfaisante. L'absence de données quantitatives a été reconnue par l'ensemble des participants à l'atelier politique de lutte contre la traite des enfants qui s'est tenu à Florence en 2001 comme un handicap certain à l'élaboration de programmes adaptés, au renforcement de la coopération inter-gouvernementale (désaccords sur le nombre d'enfants victimes), à l'élaboration d'une stratégie de communication efficace.

Par ailleurs, les données déjà disponibles ne sont pas suffisamment désagrégées selon l'âge et le sexe des enfants victimes de traite.

Enfin, le problème de l'indépendance des sources d'information a été souvent soulevé, en référence aux divergences qui surviennent entre certains pays (Côte d'Ivoire/Mali par exemple), ou entre les institutions (gouvernement/ONG) sur l'évaluation de l'ampleur du phénomène de trafic d'enfants et plus précisément de celui de la traite. Il s'avère, dès lors, utile de recourir davantage à des centres de recherche indépendants. L'appui aux communautés dans le suivi et la collecte de données sur le trafic s'avère également une stratégie efficace (expérience en Asie, avec Save The Children).

L'objectif de cette communication est de soulever les difficultés méthodologiques liées à l'estimation du nombre d'enfants victime de traite au Bénin et de proposer une méthode d'estimation qui contourne chacune de ces difficultés.

Les résultats donnés par la mise en œuvre de cette méthode à partir d'une enquête dont la réalisation par une équipe pluridisciplinaire du CEFORP pour le compte de l'UNICEF-Bénin et dont le traitement des données est en cours, permettront une validation empirique de cette méthode.

L'originalité de cette communication est d'abord qu'elle dépasse l'approche qualitative du phénomène pour répondre à une préoccupation d'utilité publique : une méthodologie qui

permettra de rendre disponible des données fiables sur la traite interne et externe au Bénin. Elle se trouve ensuite dans l'approche utilisée : une démarche qui intègre la dimension cachée du phénomène et qui collecte les données sans attirer l'attention des utilisateurs de la main d'œuvre enfantine, des offreurs et des intermédiaires sur la nature des informations collectées par les agents enquêteurs.

## **2. Les difficultés de l'estimation du nombre d'enfant victime de traite au Bénin**

Estimer le nombre d'enfants victimes de traite est une question délicate :

- (i) d'abord sur le plan théorique car il s'agit d'opérationnaliser un concept dont la définition n'a encore fait l'unanimité, ni de la communauté scientifique, ni des organisations, institutions et associations chargées de la protection de l'enfant
- (ii) ensuite en raison de la relation quasi étroite entre la question de la traite et celle du travail, alors même que le travail de l'enfant, dans un contexte ouest africain en général et béninois en particulier reste également mal défini jusqu'à ce jour. Mal défini car l'environnement socio culturel de l'enfant béninois laisse entrevoir une marge très mince entre l'éducation de l'enfant aux réalités de l'existence et le travail de l'enfant
- (iii) Ensuite se pose la question de la base de sondage : Les bases de référence utilisées dans la plupart des études ces dix dernières années est le RGPH3-2001.

### **2.1 Premières difficultés : L'opérationnalisation de la traite des enfants**

L'une des premières définitions de la traite des enfants qui a fait le tour de la communauté scientifique est celle proposée par le protocole de Palerme (UN, 2000). Il définit la traite d'enfant comme, le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'une personne de moins de 18 ans à des fins d'exploitation. Et ce, même dans le cas où la victime a donné son consentement et qu'il n'y a eu aucune menace, utilisation de la violence ou autres formes coercitives. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les travaux forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

Comme le protocole de Palerme, l'ensemble des définitions internationales du trafic d'enfants retiennent au moins deux éléments constitutifs :

- le déplacement de l'enfant dans l'espace national ou à travers les frontières
- un déplacement qui procure un bénéfice à toute personne participant, de façon organisée et répétitive, à l'une quelconque des étapes du transfert (séparation avec les parents, déplacement, placement...)

La traite d'enfants a donc pour but de soumettre l'enfant à des abus ou à toutes formes d'exploitation. Mais la finalité ne constitue qu'une circonstance aggravante. Il n'est pas nécessaire que le but du trafic soit illicite (ex : adoption internationale). La traite est condamnable en soi dès lors qu'elle fait de l'enfant une marchandise (les personnes en présence tirent/ont tiré un bénéfice du transfert de l'enfant).

Les « trafiquants » sont par conséquent les personnes qui retirent un bénéfice à l'une quelconque des étapes du transfert de l'enfant, et qui en font une activité sinon régulière, du moins répétée. Cela n'exclut par ailleurs pas qu'ils aient une autre activité génératrice de

revenus (ex : une commerçante qui fait venir des filles de son village d'origine et les place comme bonnes, dont elle récupère la paie auprès de l'employeur chaque mois).

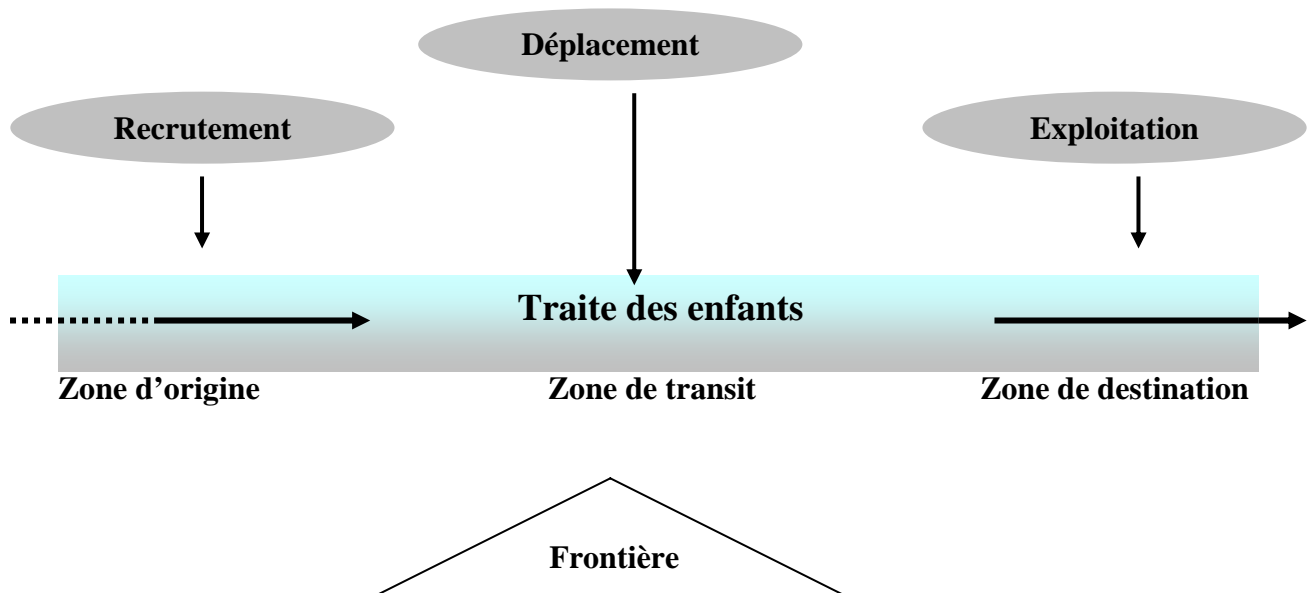
Adapté au contexte béninois, cette définition se retrouve presque dans les mêmes termes dans l'article 3 de la loi n°2006-04 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants en République du Bénin. Elle qualifie de traite d'enfants, toutes conventions ayant pour objet d'aliéner, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, la liberté ou la personne d'un enfant. *Plus spécifiquement, la traite d'enfants y est définie comme, le recrutement, le transport, le transfert, le placement, l'accueil ou l'hébergement d'un enfant aux fins d'exploitation quel que soit le moyen utilisé.*

L'article 4 de la même loi semble plus explicite sur la notion d'exploitation. Il s'agit de :

- toutes formes d'esclavage ou de pratiques analogues, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, l'utilisation des enfants dans des conflits armés ou pour des prélèvements d'organes ;
- l'utilisation ou l'offre d'enfants aux fins de prostitution, de production d'œuvres pornographiques ou de spectacles pornographiques ;
- l'utilisation ou l'offre d'enfants aux fins d'activités illicites ;
- les travaux qui par nature et/ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité, à la moralité de l'enfant ou de le livrer à lui-même.
- Etc.

Par ailleurs l'article 5 proscrit l'utilisation de la main d'œuvre enfantine au Bénin sauf dans les cas prévus par la loi et les conventions internationales.

En termes de processus, la traite des enfants peut être appréhendée à travers le schéma suivant qui décompose la traite en trois séquences : Recrutement---→déplacement-→ exploitation comme le montre le schéma suivant



Source : Tite Habiyakare, *Le travail des enfants en Afrique de l'Ouest – Quelques projets et problèmes actuels*, *Atelier International de la Banque Mondiale sur les Orphelins et Enfants Vulnérables*, Washington D.C, 19-23 Septembre 2005.

La nature hors frontière ou non du déplacement permet de qualifier la traite d'interne ou d'externe, la référence étant le territoire géographique d'origine de l'enfant déplacé.

Si cette définition peut paraître claire à la lecture, elle suscite quelques interrogations : (i) quand dira-t-on que l'enfant s'est déplacé ou a été déplacé ? (ii) Qui déplace l'enfant pour qu'on qualifie le mouvement de suspect ? (iii) Quelle doit-être l'amplitude et la durée de cette migration ? (iv) quelle est la limite acceptable dans le contexte béninois entre travail de l'enfant et éducation de l'enfant à la vie et (v) quand dit-on que l'enfant est exploité ?

A ces difficultés s'ajoutent celle non moins importante de la nécessité ou non de la présence de l'intermédiaire à un quelconque moment du processus pour qualifier une situation de traite.

### **Deuxième difficulté : La question de la base de sondage et de l'échantillonnage**

Les recensements et enquêtes démographiques appréhendent généralement le « travail » à travers la combinaison de trois types d'informations :

- le statut d'occupation, qui distingue les occupés des autres catégories (chômeurs, élèves-étudiants, ménagères, rentiers, retraités...);
- l'activité ou l'occupation principale (et parfois secondaire), doublée de la branche d'activité ;
- le statut dans l'occupation (indépendant, employeur, salarié, apprenti, aide familial...)

Compte tenu de la complexité de la sphère du travail en Afrique, notamment en raison de l'importance du secteur dit « informel » et du phénomène de la pluriactivité, il est communément admis que ces sources de données ne fournissent que des mesures très imparfaites de l'activité économique des individus, et particulièrement du travail des enfants.

L'autre difficulté, liée aux données de base du recensement est la rapide évolution que subissent les zones de dénombrement alors que celles-ci constituent un important niveau de stratification pour atteindre les ménages. Cette évolution est liée non seulement aux mouvements de populations liés à l'expansion urbaine mais surtout aux travaux de lotissements/recasements que l'Etat béninois a mis du temps à réaliser, laissant les populations s'installer avant de le faire des années, voire des décennies plus tard. Les lotissements ont ainsi, dans les principales villes du Bénin défigurés complètement les zones de dénombrement, rendant ainsi leur délimitation par les agents enquêteurs extrêmement complexe.

### **Troisième difficulté : Ou trouve-t-on les enfants victimes de traite ?**

La littérature indique qu'à priori, la mise en situation de traite des enfants répond presque toujours à un besoin de main d'œuvre enfantine bon marché. On peut dès lors localiser les enfants victimes de traite dans les lieux de travail de leurs employeurs potentiels. Cependant, un grand nombre de ces enfants est affecté aux activités domestiques ou sont disséminés en cours de journée dans des champs ou les plantations de leur employeur. Dans la plupart des cas l'employeur se trouve être en même temps le tuteur de l'enfant. Il semble donc peu objectif de chercher les enfants travailleurs sur les lieux de travail des employeurs.

## Quatrième difficulté : Comment rechercher les enfants victimes de traites dans un contexte de secret et d'hostilité?

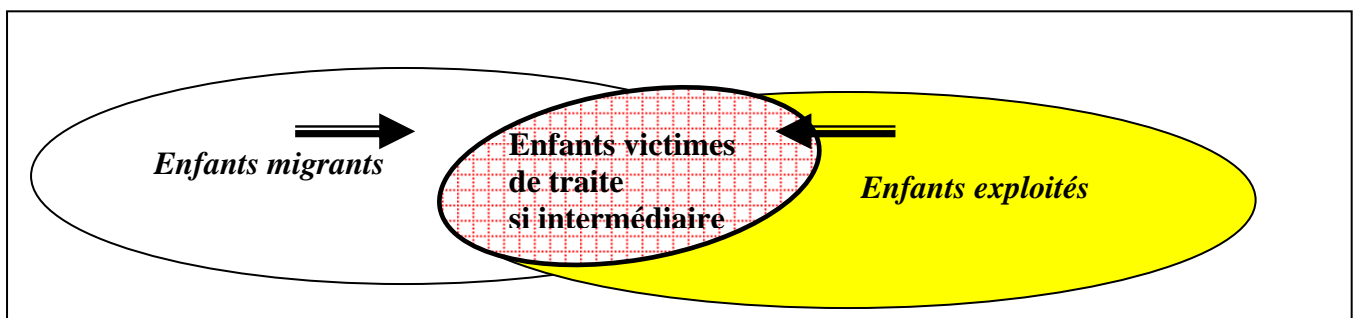
Le contexte dans lequel est réalisée cette étude est celui du secret et de l'hostilité. Le secret est du à la nature même de l'activité : illicite et amoral, mais malheureusement rentable. Depuis l'affaire de l'Etiréno<sup>3</sup> et la mise sous les projecteurs internationaux du Bénin qui l'a suivi, la lutte contre la traite des enfants s'est intensifiée et est devenue l'affaire de toutes les composantes de la Nation mise au ban de la communauté nationale: Les Organisations de la Société civile au niveau nationale, les Organisations des Nations Unies comme l'UNICEF..., les ONG internationales, l'Etat à travers la Brigade de protection des mineurs et le Ministère chargé de la protection de l'enfant et les populations à la base qui s'organisent avec les autorités locales pour lutter contre le phénomène. Les trafiquants et les parents complices du départ et de l'accueil des enfants se sentent poursuivis de toute part. Ce qui augmente leur méfiance et leur hostilité à toute tentative de recherche d'information pouvant aboutir éventuellement à leur mise aux arrêts ou pire, les exposer à la vindicte populaire.

### 3. Les solutions proposées

#### 3.1 L'opérationnalisation du concept pour faire face aux questions sans réponses des définitions

L'opérationnalisation du concept va mettre l'accent sur les trois **(03)** critères suivants : (i) migration (déplacement / circulation) d'enfants (ii) présence d'un intermédiaire (qui a organisé / négocié la migration de l'enfant) et (iii) objectif d'exploitation de l'enfant (enfant exploité ou candidat à l'exploitation).

De façon schématique la traite d'enfant se définit comme ci après :



#### *Migrations*

Les victimes de traite empruntent le même processus migratoire que les migrants économiques mais quelques éléments permettent de nuancer :

- Besoin économique : qui ne peut être satisfait dans la communauté locale
- Recherche de solutions : on recherche des informations et contacts auprès des amis/communautés. Le processus migratoire économique n'est pas le fait de découvertes individuelles, c'est un processus collectif avec une histoire commune et continue dans une communauté
- Histoire locale de migration économique ou un placeur opère dans la communauté : des réseaux d'informations doivent exister pour provoquer la migration. Les communautés

<sup>3</sup> Navire transportant les enfants vers une destination inconnue et qui a été arraisonnée à Cotonou

dans les points de destination sont représentées. Ces communautés facilitent la migration (informations, jobs, hébergement, moyens de transport). Parfois ce sont les placeurs qui assument cette fonction.

- Accord et début du voyage : la négociation avec le placeur détermine le travail, la localisation, la rémunération. Si accord, le voyage commence dont les frais sont avancés par le placeur qui ajoute ceux-ci à sa rémunération.

- Arrivée à destination, travail et retour à la maison. En général migration économique est établie pour un temps limité. Voir saisonnier ou cyclique.

L'opérationnalisation de l'aspect migratoire de la traite passe par la délimitation du champ des déplacements et leur durée. L'étude qui a donné naissance à cette communication a qualifié de migration tout déplacement d'enfants d'une commune du Bénin à une autre (migration interne) ou d'une commune du Bénin à l'extérieur (migration externe) pour une durée effective de six (6) mois ou avec l'intention de s'établir pendant au moins 6 mois dans la commune/pays de destination.

### *L'intermédiaire*

Le concept traite renvoie forcément à l'existence à un moment ou à un autre du processus d'un trafiquant ou d'un individu qui a facilité à un moment quelconque le contact entre l'offre d'enfants et la demande d'enfants. Sinon qui sont les trafiquants ? L'employeur qui vient chercher *directement* l'enfant dans son village est-t-il un trafiquant ? Le parent qui achemine et place *directement* son enfant auprès d'un employeur abusif est-t-il un trafiquant ? Dans les deux cas il y a migration et exploitation, mais peut-on qualifier ces situations de traite ?

Et pourtant, la nécessité de l'intermédiaire pour qualifier une situation de traite est contestée par beaucoup de praticiens de la protection de l'enfant alors que pour les chercheurs l'intermédiaire permet de bien distinguer les situations de traite de l'exploitation d'enfants migrants. Ceci est d'autant plus important que la région ouest africaine a une longue histoire de migration économique de sa population avec des dynamiques migratoires actuelles de plus en plus marquées, incluant des enfants.

Le critère de l'intermédiaire comme acteur à une quelconque étape du processus de déplacement de l'enfant (cf Protocole de Palerme ; il y a traite dès lors qu'il y a *recrutement*, transport, transfert, hébergement *ou* accueil d'enfant...) nous permet d'identifier les différents processus migratoires, du plus informel au plus organisé.

L'option choisie pour la collecte des données réconcilie dans tous les cas les deux approches puisqu'elle permet de connaître au niveau de chaque enfant susceptible d'être en situation de traite les informations sur les différentes personnes qui sont intervenues lors de tout le processus. Ceci a été fait aussi bien dans le questionnaire ménage que dans le questionnaire destiné aux enfants.

### *Exploitation*

L'exploitation pose le problème de la frontière entre la formation sous ses différentes formes et les différents abus dont les enfants peuvent être victimes : formation comme éducation aux dures réalités de la vie et formation comme apprentissage.

Ce terme renvoie principalement au travail de l'enfant car c'est l'utilisation de la main d'œuvre enfantine qui conduit à la quasi-totalité des abus dont les enfants sont victimes. Deux définitions sur le travail de l'enfant sont actuellement autorisées même si chacune d'elles reste incomplète pour définir le phénomène.

Pour le BIT<sup>4</sup>, le travail des enfants concerne toutes les activités économiques réalisées par un enfant de moins de 15 ans à l'exception des tâches domestiques réalisées au domicile des parents à condition que celles-ci ne soient pas assimilables à une activité économique.

L'UNICEF<sup>5</sup> retient une définition plus large du concept en considérant qu'un enfant travaille lorsqu'il exécute une tâche rémunérée ou non pour une personne autre qu'un membre du ménage ou lorsqu'il consacre plus de quatre heures par jour aux travaux ménagers et/ou autres tâches au sein du ménage. Cette définition permet de mieux appréhender la situation du travail des enfants au Bénin.

La notion de travail des enfants recouvre ici à la fois les activités marchandes et non marchandes, effectuées sur une base régulière par une personne de moins de 18 ans, pendant au moins 4 heures par jour, à l'intérieur de la famille ou en dehors de la famille, dans un cadre formel ou informel. Cette approche du concept permet de brasser toutes les activités effectuées par les enfants, allant du travail formateur aux formes exploitantes du travail des enfants.

Il ressort de ce qui précède qu'un enfant victime de traite est tout enfant sans lien de filiation biologique avec les noyaux familiaux constituant un ménage qui y a été acheminé et/ou placé par une tierce personne qui en a tiré profit et/ou en tire profit.

### *3.2 La base du RGPH3-2001 et un échantillonnage stratifié*

Les différents problèmes liés à la qualité des données du RGPH3-2001 et à sa manière de collecter les informations sur le travail n'empêchent pas la base de données du recensement d'être une base de référence car elle bénéficie de l'avantage de l'exhaustivité.

L'échantillonnage prévu dans le protocole initial est un sondage par grappes stratifiées à deux degrés. Les huit (08) zones agro-écologiques devraient constituer les strates en milieu rural et les six (06) anciens chefs lieux de département et leurs environs les strates en milieu urbain. La revue documentaire réalisée à la phase préliminaire de l'étude, (grâce à l'appui de quatorze assistants de recherche déployés dans les 12 départements du Bénin en vue de parcourir toutes les institutions qui interviennent dans la lutte contre la traite) a permis de dresser une cartographie du pays en trois grandes catégories de communes selon le niveau de prévalence de la traite/trafic d'enfants tel que révélé : les communes pourvoyeuses (36 communes) qui sont celles qui habituellement sont offreurs nets de main d'œuvre infantile, les communes réceptrices (5 communes) qui sont utilisatrices nettes de main d'œuvre et les communes à statut inconnu dont la littérature n'a pu permettre de dire si elles sont pourvoyeuses ou utilisatrices nettes (Le reste des 77 communes du pays, soit 36).

Le premier choix méthodologique majeur à ce niveau a été d'inclure dans le champ géographique d'investigation de cette étude toutes les communes dont les statuts par rapport à

---

<sup>4</sup> BIT, « Le travail des enfants. Que faire ? », BIT, Genève, juin 1996

<sup>5</sup> UNICEF, MICS 2000

la prévalence de la traite/trafic d'enfants sont connus. Un tirage aléatoire simple a permis de d'inclure dans la liste des communes échantillon seize communes sur les trente six à statut inconnu.

La liste des communes étant connues, l'étape suivante a été le tirage des zones de dénombrement dans chacune des communes échantillons. L'hypothèse de base de ce tirage est que les communes sont à l'image du pays et que par conséquent, on devrait retrouver au niveau de chaque commune des zones pourvoyeuses, des zones de dénombrement réceptrices et des zones de dénombrement à statut inconnu. La littérature ne rendant disponible aucune donnée à un niveau aussi désagrégé, il a été calculé pour les communes pourvoyeuses un indicateur dénommé taux d'offre de main d'œuvre et pour les autres strates la proportion d'enfant de 6 à 17 ans non scolarisés. Ces indicateurs ont permis à partir d'un intervalle de confiance construit autour de la proportion moyenne de classer les zones de dénombrement en trois sous-groupes et de réaliser les tirages dans chaque sous groupe. Le nombre total de Zone de dénombrement à tirer dans chaque sous groupe est proportionnel au nombre de Zone de Dénombrement du sous groupe considéré.

Le taux d'offre de main d'œuvre enfantine est la proportion de migrants non scolarisés de 6-7 ans et sans lien de parenté avec les noyaux familiaux constituant le ménage.

Au niveau de chaque commune, les zones de dénombrement ont été ensuite classées par ordre croissant de l'indicateur d'appréciation choisie.

Au total, au début du processus seules les communes à statut inconnu ont fait l'objet d'un tirage aléatoire simple avec un taux de sondage de 44,4% ; les 41 autres communes ayant été retenues par choix raisonné.

Les trois strates ainsi constituées ont été répliquées au niveau de chaque commune pour aboutir à trois groupes de zones de dénombrement, en fonction de l'ampleur de l'indicateur (ampleur forte, ampleur moyenne et ampleur faible). Les zones de dénombrement ont ainsi été tirées avec une probabilité proportionnelle à l'ampleur de leur vulnérabilité à la traite des enfants.

Au dernier niveau les ménages ont été tirés sur le terrain après dénombrement des ménages de chaque zone de dénombrement en vue de redresser les données fournies par le RGPH3 pour augmenter la précision de l'estimation. Au niveau de chaque ZD vingt (20) ménages ont été tirés.

A l'intérieur de chaque ménage échantillon, le chef du ménage ou son représentant a été interrogé à l'aide d'un questionnaire chef de ménage et tous les enfants non scolarisés âgés de 6 à 17 ans ont été interviewés.

### *3.3 La localisation des enfants victimes de traite et la lutte contre le secret et l'hostilité d'une filière organisée*

La meilleure manière de retrouver les enfants victimes de traite est de les rechercher chez leurs employeurs, leurs tuteurs et même leurs parents. L'option faite ici a donc été de contourner la difficulté liée aux lieux de travail et de réaliser une enquête ménage.

Pour toucher la cible de l'étude sans attirer l'attention des parents/tuteurs et des utilisateurs de la main d'œuvre de l'enfant, tous les enfants non scolarisés âgés de 6-17 ans seront interrogés à l'aide d'un questionnaire spécifique. Le type de questions et leur chronologie permettront

d'identifier les enfants victimes de traite et de prendre les informations adéquates les concernant.

Pour repérer la cible, un questionnaire sera administré au chef de ménage et à son représentant pour renseigner la situation des enfants du ménages qu'ils soient présents ou absents du ménage.

Ainsi, le questionnaire ménage permet d'enregistrer tous les membres du ménage avec certaines de leurs caractéristiques (section 1): nom, situation de résidence, nationalité, ethnie, niveau d'instruction et situation d'activité professionnelle. Il contient également des informations relatives aux conditions de vie du ménage, au travail et au déplacement des enfants âgés de 6-17 ans.

La section 2 concerne les enfants de 6-17 ans vivant dans le ménage. C'est dans ce sous groupe que seront identifiés les enfants éligibles au questionnaire enfants de 6-17 ans non scolarisés. Les questions sont disposées en ligne, la première ligne étant consacrée au report du numéro de ligne de l'enfant.

La section 3 du questionnaire ménage présente la situation des enfants anciens membres du ménage : il s'agit des enfants qui, à un moment donné ont vécu dans le ménage dont le chef ou un représentant est interrogé. Ces enfants sont certes absents du ménage mais il est imprudent de se contenter de cerner leurs conditions de vie là où ils se trouvent actuellement. On a donc cherché à renseigner leur situation au moment où ils étaient dans le ménage avant de s'intéresser à leur situation actuelle.

La logique de la section est la même qu'à la section 2. Cependant, ici l'accent a été mis sur trois catégories d'enfants : les enfants du chef de ménage absents du ménage, les enfants sans lien de parenté avec le chef de ménage ou un membre du ménage absent du ménage alors qu'à un moment donné ils y ont vécu et les enfants liés à un quelconque membre du ménage, qui y ont vécu et qui sont actuellement absents du ménage.

Cette distinction a le mérite d'attirer l'attention sur les enfants qui ont tout juste fait escale à un moment donné dans le ménage, alors qu'ils étaient en partance pour un futur ménage d'accueil qui va utiliser leur main d'œuvre.

Les mêmes informations, que dans la section 2, sur l'enfant, sur l'utilisateur de sa main d'œuvre, sur ses parents, sur les différents intermédiaires du système... seront ainsi recueillies.

Outre les informations permettant de mettre en évidence la situation de l'enfant, les informations permettant d'établir la biographie migratoire des victimes seront collectées. Ceci va permettre d'apprécier l'évolution du phénomène de traite, le devenir des victimes et les moments de leur existence où leur vie bascule.

Ainsi, la section 3 du questionnaire des 6-17 ans non scolarisés reconstitue la biographie résidentielle de l'enquêté. Il s'agit de reconstituer la trajectoire de l'enfant depuis son sixième jusqu'à son dix huitième anniversaire. L'objectif est entre autre d'identifier le moment de la vie de l'enfant ou son existence a basculé pour qu'il se retrouve vulnérable, exposé victime d'exploitation puis de traite.

Les questions de cette section sont quasiment identiques à certaines questions du questionnaire ménage, à la différence qu'ici elles s'adressent non pas au chef de ménage mais à un enfant non scolarisé de 6-17 ans.

#### **4. En guise de conclusion : les premiers enseignements de cette méthodologie**

La collecte des données s'est déroulée avec succès, sans grandes difficultés spécifiques à la nature de la population recherchée. Les difficultés dominantes étaient propres à toutes les enquêtes ménage au Bénin : difficultés d'accès à certaines zones de dénombrement en raison des inondations, refus de certains ménages de recevoir les enquêteurs<sup>6</sup>. Il a été noté, cependant par endroit le refus des parents/tuteurs de laisser les agents enquêteurs interroger la cible s'ils n'insistent pas pour participer à l'interview.

La difficulté d'interroger des enfants d'âge relativement jeune (moins de dix ans) a été en partie résolue par l'usage d'une fiche âge événement remplie pour chacun des enfants éligibles du ménage.

Les premières exploitations de la base de données dont l'apurement continue semble indiquer que les enfants sont beaucoup plus victimes d'exploitation que de traite.

Il est important de souligner le rôle crucial de l'approche qualitative préalable à l'enquête ménage et qui a continué avec elle pour dégager les éléments pertinents à rendre en compte dans l'élaboration des outils de collecte et dans l'échantillonnage.

---

<sup>6</sup> Le ménage était alors remplacé à partir d'un nouveau tirage.

## Références bibliographiques

Habiyakare,T, 2005, « Le travail des enfants en Afrique de l'Ouest – Quelques projets et problèmes actuels » Atelier International de la Banque Mondiale sur les Orphelins et Enfants Vulnérables, Washington D.C, 19-23 Septembre 2005

United Nations, 2000, Protocole de Palerme, Palerme

République du Bénin, 2006, « loi n°2006-04 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants en République du Bénin »





Q201	<b>N° de ligne de l'enfant (ENQUETEUR REPORTER)</b>	
Q236	<b>Quel montant reçoit/reçoivent la/ces personne(s) ?</b>	
Q237	<p><b>Quelqu'un reçoit-il quelque chose actuellement de la part de celui pour qui l'enfant travaille/chez qui l'enfant apprend un métier?</b> <i>Nature</i></p> <p><i>Type</i> <i>Valeur monétaire</i></p> <p><i>Periodicité (unité : 0 jour 1 semaine 2 Mois 3 Année)</i></p> <p><i>Numéraire</i></p> <p><i>Montant</i> <i>Periodicité (unité : 0 jour 1 semaine 2 Mois 3 Année)</i></p> <p><i>[ENQUETEUR Si Nature=0 et Numéraire=0 passer à Q239]</i></p>	
Q238	<b>Qui est-ce ?</b>	<p><i>a. Parents</i> <i>b. Tuteur</i> <i>c. Intermédiaire.</i> <i>d. Autre. Préciser</i></p>
Q239	<p><b>Quelqu'un reçoit-il quelque chose actuellement de la part de l'enfant ?</b> <i>Nature</i></p> <p><i>Type</i> <i>Valeur monétaire</i></p> <p><i>Periodicité (unité : 0 jour 1 semaine 2 Mois 3 Année)</i></p> <p><i>Numéraire</i></p> <p><i>Montant</i> <i>Periodicité (unité : 0 jour 1 semaine 2 Mois 3 Année)</i></p> <p><i>[ENQUETEUR Si Nature=0 et Numéraire=0 passer à Q241]</i></p>	
Q240	<b>Qui est-ce ?</b>	<p><i>a. Parents</i> <i>b. Tuteur</i> <i>c. Intermédiaire.</i> <i>d. Autre. Préciser</i></p>
Q241	<p><b>Quelle sont les activités secondaires de [NOM]?</b> 00 Aucune 01. Travail domestique 02. Agriculture vivrière 03. Agriculture d'exportation 04. Pêche / Elevage 05. Transformation agro-alimentaire 06. Alimentation / Restauration / débit de boisson 07. Commerce 08. Artisanat 09. Industrie 10. Mines/carrières 14. Autre services <i>[ENQUETEUR PRECISEZ ACTIVITE/PRODUIT ET COCHER CODE]</i></p>	<b>Si 00 aller à Q244</b>
Q242	<b>Pendant combien d'heure [NOM] fait-il/elle cette/ces activité(s) secondaire(s) par jour ?</b>	
Q243	<b>Pendant combien de jour [NOM] fait-il/elle cette activité secondaire par semaine ?</b>	
Q244	<b>Est-ce que la mère biologique de [NOM] est en vie ?</b>	

Q201	<b>N° de ligne de l'enfant (ENQUETEUR REPORTER)</b>
	1. Oui 2. Non 3. ne sait pas Si 2 ou 3 passer à Q246
Q245	<b>Si oui, vit t-elle :</b> 1. Dans le ménage 2. Dans la commune (préciser l'arrondissement) 3. Dans une autre commune du Bénin (Préciser commune et arrondissement) 4. Dans un autre pays. Préciser pays et localité
Q246	<b>Est-ce que le père biologique de [NOM] est en vie ?</b> 1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas Si 2 ou 3 passer à Q248
Q247	<b>Si oui, vit t-il :</b> 1. Dans le ménage 2. Dans la commune (préciser l'arrondissement) 3. Dans une autre commune du Bénin (Préciser commune et arrondissement) 4. Dans un autre pays. Préciser pays et localité
Q248	<b>Filtre : ENQUETEUR VERIFIER Q245=1 OU Q247=1 : [NOM] vit-il/elle avec un de ses parents biologiques ?</b> <i>1. Oui 2. Non Si 1 passer à l'enfant suivant</i>
Q249	<b>Depuis combien de temps [NOM] est-il/elle dans ce ménage ?</b> Unité de temps 1. Depuis la naissance 2. Réponse en mois révolus 3. Réponse en année révolues <i>Si 1 passer à l'enfant suivant</i> Durée
Q250	<b>Quand [NOM] est-il/elle arrivé dans ce ménage ?</b> Mois Année
Q251	<b>Quel âge avait t-il/elle lorsqu'il/elle est arrivé dans le ménage (en année révolue)?</b>
Q252	<b>Quelle était sa situation scolaire juste avant qu'il ne voyage pour arriver ici ?</b> 1. Jamais scolarisé 2. Scolarisé / En cours d'année 3. Scolarisé / Vacances scolaires 4. Scolarisé / Echech examen 5. Déscolarisé <i>Si 1 passer à Q255 si 2, 3 ou 4 passer à Q254</i>
Q253	<b>Combien de temps s'est écoulé entre le moment où il a quitté l'école et le moment où il est arrivé chez vous ?</b> Unité de temps 1. Réponse en mois révolus 2. Réponse en année révolues 8. Ne sait pas <i>Si 8 passer à 255</i> Durée
Q254	<b>Quelle est la dernière classe atteinte par [NOM] avant d'arriver ici?</b> <i>00 Maternelle 01 CI 02 CP 03 CE1 04 CE2 05 CM1 06 CM2 07 6ème 08 5ème 09 4ème 10 3ème 11 2nde 12 1ère 13 Terminale 14 Supérieur 98 Ne sait pas</i>
Q255	<b>D'où vient il / elle ?</b> Préciser Commune et arrondissement si Bénin, pays et localité si Etranger
Q256	<b>Qui a pris l'initiative de placer/faire venir l'enfant dans le ménage actuel ?</b> 1. Chef ou membre du ménage d'accueil 2. Chef ou membre du ménage d'origine
Q257	<b>Comment la décision de faire venir l'enfant dans le ménage a-t-elle été prise ?</b> 1. Décision directe 2. Sur proposition d'une tierce personne
Q258	<b>Qui a pris cette décision ?</b> 1. Père de l'enfant 2. Mère de l'enfant 3. Père et Mère 4. Grand-père / Grand-Mère 5. Oncle / Tante 6. Frère / sœur 7. Autre parent 8. Aucun lien

Q201	<b>N° de ligne de l'enfant (ENQUETEUR REPORTER)</b>
Q259	<b>Pour quelle raison avez-vous accepté / fait venir cet enfant dans votre ménage ?</b> 1. Pour répondre à un besoin du ménage d'origine 2. Pour répondre à un besoin de l'enfant 3. Pour répondre à un besoin du ménage d'accueil 4. Pour compenser une dette financière de ses parents 5. Pour compenser une dette morale de ses parents 6. Pour compenser une dette financière envers ses parents 7. Pour compenser une dette morale envers ses parents. 8. Hébergement/séjour temporaire <i>Si 2 passer à Q261 Si 3 passer à Q262 Si 4,5, 6, 7 ou 8 passer à Q263</i>
Q260	<b>S'il s'agit de répondre à un besoin du ménage d'origine, lequel principalement ?</b> 1. Soulager le ménage d'origine de la charge économique qu'il représentait 2. Le ménage d'origine ne pouvait plus subvenir à ses besoins essentiels 3. Pour augmenter les revenus du ménage d'origine en trouvant un travail pour l'enfant 4. Je ne pouvais pas refuser d'accueillir cet enfant pour des raisons familiales 5. Décès du père ou de la mère 6. Autre (A préciser) <i>Passer à Q263</i>
Q261	<b>S'il s'agit de répondre au besoin de l'enfant, lequel principalement ?</b> 1. Pour lui permettre d'aller à l'école 2. Pour qu'il apprenne un métier 3. Pour qu'il travaille et gagne de l'argent pour lui-même 4. Autre. Préciser <i>Passer à Q263</i>
Q262	<b>S'il s'agit de répondre aux besoins du ménage d'accueil, lequel principalement?</b> 1. Besoin d'aide pour mon exploitation agricole 2. Besoin d'aide pour mes activités non agricole 3. Besoin d'aide pour travaux domestique 4. Besoin de diversifier / augmenter mes sources de revenus 5. Autre. Préciser
Q263	<b>Comment l'enfant est arrivé dans le ménage?</b> 1. Le chef ou autre membre du ménage d'accueil a demandé l'enfant directement au ménage d'origine qu'il connaissait 2. Le chef ou autre membre du ménage d'accueil a proposé d'héberger temporairement l'enfant au ménage d'origine qu'il connaissait 3. Le chef ou autre membre du ménage d'origine a proposé directement l'enfant au ménage d'accueil qu'il connaissait 4. Le chef ou autre membre du ménage d'origine a demandé directement au ménage d'accueil d'héberger temporairement l'enfant 5. Le ménage d'accueil a l'habitude d'héberger temporairement les enfants 6. Le ménage d'accueil a recouru à une tierce personne 7. Le ménage d'origine a recouru à une tierce personne 8. Une tierce personne a proposé ses services 9. Une tierce personne a demandé d'héberger temporairement l'enfant <i>Si &lt; 6 passer à Q272</i>
Q264a	<b>Qui est cette tierce personne ?</b> 1. Membre de la famille de l'enfant Préciser : 2 Membre de la famille du chef de ménage d'accueil 3 Membre de la famille du chef de ménage d'origine 4. Ami très proche 5. Habitant de la localité / Membre de la communauté 6. Originaire de la localité / communauté résidant ailleurs au Bénin 7. Originaire de la localité / communauté résidant à l'étranger 8. Personne extérieure (Préciser nationalité).
Q264b	<b>ENQUETEUR VERIFIER Q259=8 [NOM] hébergé temporairement 1 oui 2 Non</b> <b>Si 1 passer à Q266</b>
Q265	<b>Qu'a-t-elle fait pour vous exactement ?</b> 1. Proposer directement l'enfant 2. Trouver l'enfant et le confier à quelqu'un d'autre pour qu'il l'amène jusqu'ici 3. Trouver l'enfant et le ramener elle-même
Q266	<b>Quel est le sexe de cette tierce personne ?</b> 1. Homme 2. femme
Q267	<b>Quelle est l'occupation principale de cette tierce personne ?</b> 01. Travail domestique 02. Agriculture vivrière 03. Agriculture exportation 04. Pêche / Elevage/chasse 05. Transformation agro-alimentaire 06. Alimentation /Restauration / débit de boisson 07. Commerce 08. Artisanat 09. Industrie 10. Mines/carrières 11. Formation/transfert de compétence 12. Administration 13 Services sociaux 14. Autre (Préciser) [ENQUETEUR PRECISEZ ACTIVITE/PRODUIT ET COCHER CODE]

Q201	<b>N° de ligne de l'enfant (ENQUETEUR REPORTER)</b>
Q268	<b>Cette tierce personne a-t-elle l'habitude de jouer ce type de rôle /de demander ce type de service ?</b> 1. Oui, elle m'a sollicité plusieurs fois avant 2. Oui, elle m'a aidé à faire partir certains de mes enfants 3. Oui, elle m'a aidé à accueillir d'autres enfants 4. Oui, je sais qu'elle fait ça régulièrement auprès d'autres parents 5. Non c'était la première fois qu'elle le faisait / c'est exceptionnel 8. Ne sais pas <i>Si 5 ou 8 passer à Q270</i>
Q269	<b>Combien d'enfants pensez-vous qu'elle place ainsi chaque mois ? ( 99 Si ne sait pas)</b>
Q270	<b>Sur quelle base cette tierce personne vous a-t-elle aidé(e)/ avez-vous aidé cette tierce personne ?</b> 1. Solidarité familiale 2. Gratuitement pour rendre service 3. Je lui ai donné / donne régulièrement de l'argent 4. Il me donne de l'argent/des biens <i>Si 1, 2 ou 4, passer à Q272</i>
Q271	<b>Sur quelle base lui versez-vous de l'argent ?</b> 1. Montant forfaitaire au moment de la remise de l'enfant 2. Je lui donne toute la rémunération de l'enfant, qu'elle garde intégralement 3. Je lui donne toute la rémunération de l'enfant à reverser aux parents 4. Je lui donne toute la rémunération de l'enfant, dont elle reverse une partie aux parents 5. Je lui donne une partie de la rémunération de l'enfant, l'autre étant versée à l'enfant 6. Autres (A préciser)
Q272	<b>Avec qui l'enfant a voyagé ?</b> 01. Avec son père 02. avec sa mère 03. Avec son père et sa mère 04. Avec chef du ménage d'accueil si différent du père et mère 05. Avec la personne qui a joué le rôle d'intermédiaire 06. Avec la personne qui a joué le rôle d'intermédiaire et d'autres enfants 07. Seul 08. Avec des pairs 09. Avec un inconnu en relation avec mon intermédiaire 10. Avec chef du ménage d'origine si différent du père et mère 11. Avec un autre membre du ménage d'origine si différent du père et mère 12. Avec autre membre du ménage d'accueil si différent du père et mère <i>Si &lt; 10 passer à Q274</i>
Q273	<b>Quel lien de parenté liait l'enfant à son accompagnateur ?</b> 1. Membre de la famille de l'enfant Préciser : 2 Membre de la famille du chef de ménage d'accueil 3 Membre de la famille du chef de ménage d'origine 4. Ami très proche 5. Habitant de la localité / Membre de la communauté 6. Originaire de la localité / communauté résidant ailleurs au Bénin 7. Originaire de la localité / communauté résidant à l'étranger 8. Je ne connais pas 9. Personne extérieure. (Préciser nationalité)
Q274	<b>A t-il/elle été regroupé quelque part avec d'autres enfants avant d'arriver chez vous?</b> 1. Oui 2. Non 3. Ne sais pas Si 2 ou 3 passer à Q276
Q275	<b>Où étaient-ils regroupés? Citer dans l'ordre?</b> Préciser commune et arrondissement si Bénin et pays et localité si étranger
Q276	<b>FILTRE : ENQUETEUR VERIFIER Q244=1 ou Q246=1 : Un au moins des parents biologiques de [NOM] est en vie ?</b> 1 Oui 2 Non 3 Ne sais pas Si 2 ou 3 passer à l'enfant suivant
Q277	<b>Depuis combien de temps l'enfant n'a-t-il pas vu son père et/ou sa mère?</b> 1. Depuis son arrivée ici 2. Depuis plus d'un an 3. Depuis moins d'un an 4. Depuis moins d'un mois Si 1 passer à Q282
Q278	<b>Son père ou sa mère sont-ils déjà venus le voir ?</b> 1. Oui 2. Non Si 1 passer à Q280
Q279	<b>Si non, pourquoi ?</b> 1. Je n'ai aucun contact avec ses parents 2. L'intermédiaire refuse 3. Son employeur/patron (si autre que tuteur) refuse 4. C'est trop loin / trop cher pour eux pour venir 5. Je ne pense pas que cela soit nécessaire 6. Autre (A préciser)

Q201	<b>N° de ligne de l'enfant (ENQUETEUR REPORTER)</b>
Q280	<b>Est-il / elle déjà reparti voir sa famille d'origine pour revenir ensuite ?</b> 1. Oui 2. Non Si 1 passer à Q282
Q281	<b>Si non pourquoi ?</b> 1. Je ne sais pas où habite sa famille d'origine 2. Son employeur/patron refuse 3. Je ne trouve pas cela nécessaire 4. J'ai besoin de lui / elle ici 5. L'enfant n'a pas formulé la demande 6. L'enfant a refusé 7. Autre
Q282	<b>Est t-il prévu qu'il/elle reparte ?</b> 1. Oui 2. Non Si 2 passer à l'enfant suivant
Q283	<b>Quand doit-il/elle repartir ?</b> <b>01.</b> A la fin de son contrat. <b>02.</b> Pour les prochaines fêtes de fin d'année <b>03.</b> Quand je le déciderai <b>04.</b> Quand il/elle sera devenu(e) quelqu'un <b>05.</b> Quand il/elle aura économisé suffisamment d'argent pour se marier <b>06.</b> Quand il/elle aura économisé suffisamment d'argent pour développer une activité personnelle <b>07.</b> A la fin de la période convenue d'hébergement temporaire <b>08.</b> Quand il/elle aura trouvé un ménage d'accueil <b>09.</b> Quand l'enfant décidera <b>10.</b> Quand les parents décideront <b>11.</b> Autre préciser Si > 1 passer à Q285
Q284	<b>Quelle est la durée du contrat ?</b> Unité de temps 1. Réponse en mois révolus 2. Réponse en année révolues Durée
Q285	<b>FILTRE : ENQUETEUR VERIFIER Q202b=3 ou 5 [NOM] est un résident absent non vacancier ou un visiteur non vacancier?</b> 1 Oui 2 Non Si 2 passer à l'enfant suivant
Q286	<b>Où [NOM] est/va-t-il/ elle partir ?</b> 1. Dans l'arrondissement 2. Dans un autre arrondissement de la commune (préciser l'arrondissement) 3. Dans une autre commune du Bénin (Préciser commune et arrondissement) 4. Dans un autre pays. Préciser pays et localité
Q287	<b>Quand [NOM] va-t-il/elle partir/revenir ?</b> Unité de temps 0. Réponse en jour 1. Réponse en mois révolus 2. Réponse en année révolues Durée
Q288	<b>FILTRE : ENQUETEUR VERIFIER Q202a=3 [NOM] est un résident absent non vacancier?</b> 1 Oui 2 Non Si 2 passer à l'enfant suivant
Q289	<b>Quand [NOM] a-t-il/elle quitté le ménage ?</b> Unité de temps <b>0. Réponse en jour</b> <b>1. Réponse en mois révolus</b> <b>2. Réponse en année révolues</b> Durée